RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation	RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT
Nom chimique	
Type de produit	Mélange
Code produit	PURERENOV
UFI :	1KPP-01JG-W300-D25E

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	- Usage professionnel de détergents pour vaisselle - Traitement d'articles par trempage et versage
Usages déconseillés	- Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles préconisées.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OBIOSEED
Parc d'activités du Plateau de Signes
94, Allée d'helsinki
83780 SIGNES France
Téléphone : 0494241414 Fax 0498000590
Site web https://obioseed.com/
sécurité contact : 0494241414 contact@obioseed.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

- French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network.
Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassignyl, 53035 NANCY Cedex France
Tel : + 33 3 83 85 21 92
Mail : bnpc(at)chru-nancy.fr
France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient: hydroxyde de sodium (CAS No.: 1310-73-2)

Mention d'avertissement : Danger

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P260	Ne pas respirer les poussières.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- moins de 5% : agents de surface non ioniques

2.3 - Autres dangers

Substance PBT.	- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.
matière vPvB.	- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.
Autres dangers n'entraînant pas la classification	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
carbonate de sodium	n°CAS : 497-19-8 Numéro d´identification UE : 011-005-00-2 N°CE : 207-838-8 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485498-19	25 - 50	Eye Irrit. 2 - H319	Non applicable
hydroxyde de sodium	n°CAS : 1310-73-2 Numéro d´identification UE : 011-002-00-6 N°CE : 215-185-5 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27	15 - 30	Skin Corr. 1A - H314	Skin Corr. 1A - H314 : 5>=%<=100 Skin Corr. 1B - H314 : 2>=%<5 Skin Irrit. 2 - H315 : 0,5>=%<2 Eye Irrit. 2 - H319 : 0,5>=%<2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation	- aucunes mesures particulières ne sont exigées. - Veiller à un apport d'air frais.
Après contact avec la peau	- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. - Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. - en cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	- En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.
En cas d'ingestion	- Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - Après contact avec la peau	- Aucune information disponible.
Symptômes et effets - Après contact avec les yeux	- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Symptômes et effets - En cas d'ingestion	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO_2) - Mousse - Poudre d'extinction
Moyens d'extinction inappropriés	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	- Utiliser un équipement de protection personnel.
Pour les secouristes	- Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement	- Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière.
Méthodes et matériel de nettoyage	- Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. - Éviter la formation de poussière. - Bien nettoyer les surfaces contaminées.
Techniques inappropriées	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation	- Éviter de: Contact avec les yeux - Éviter de: Génération/dégagement de poussière - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des poussières/particules
Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale	- Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux
- Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	- Aucune information disponible.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	- Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection contre la poussière - Vêtement de protection
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	- Indications détaillées: voir notice technique.

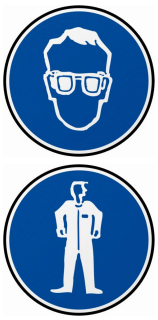

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Solide	Aspect	Poudre
Couleur	Blanc	Odeur	caractéristique

Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	11 < V < 12 1% en solution
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d’explosivité	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	0,9 < V < 1,1
Densité	Aucune donnée disponible
Solubilité (Eau)	100 %
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d’auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	0,1 mm < V < 1 mm

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	0 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

	carbonate de sodium (497-19-8)	
	LD50 oral (rat)	2800 mg/kg
	LC50 inhalation (rat)	2,3 ppmV

Corrosion cutanée/irritation cutanée	- Corrosion cutanée - Catégorie 1A - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	- Corrosif.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	- Lésions oculaires graves - Catégorie 1
	- Risque de lésions oculaires graves. - Provoque une sévère irritation des yeux. - Corrosif.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	- Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	- Non classé
Cancerogénité	- Non classé
Toxicité pour la reproduction	- Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	- Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	- Non classé
Danger par aspiration	- Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

carbonate de sodium (497-19-8)	
LC50 96 hr fish	300 mg/l

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

ErC50 algae	265 mg/l
ErC50 other aquatic plants	265 mg/l

- La substance/le mélange ne satisfont pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

- Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

- Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Evacuation des eaux	- Aucune information disponible.
Précautions particulières à prendre	- Les déchets à éliminer doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage. - Ne pas mélanger à d'autres déchets. - Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.
Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale	- Aucune information disponible.

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR)	:	UN1759
Numéro ONU (RID)	:	Non applicable
Numéro ONU (ADN)	:	Non applicable
Numéro ONU (IMDG)	:	UN1759
Numéro ONU (IATA)	:	UN1759

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR)	:	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de sodium)
Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)	:	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de sodium)
Nom d'expédition des Nations unies (IATA)	:	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de sodium)

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 8

ADR Code de classification: : C10

Pictogrammes



Pictogrammes

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	:	III
Groupe d'emballage (IMDG)	:	III
Groupe d'emballage (IATA)	:	III

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement	:	Non
Polluant marin	:	Non

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification:	:	C10
ADR Dispositions particulières	:	274
ADR Quantité limitée (LQ)	:	5kg
Quantités exceptées ADR	:	E1
Instructions d'emballage ADR	:	P002 IBC08 LP02 R001
Dispositions spéciales d'emballage ADR	:	B3
Dispositions pour l'emballage en commun ADR	:	MP10
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	T1
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	TP33
Code-citerne ADR	:	SGAV L4BN
Dispositions spéciales citernes ADR	:	
Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
ADR catégorie de transport	:	3
ADR code de restriction en tunnel	:	E
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR	:	
Dispositions spéciales - Colis	:	
Dispositions spéciales - Vrac	:	VC1 VC2 AP7
Dispositions spéciales - Exploitation	:	
ADR Danger n° (code Kemler)	:	80

IMDG

Dispositions particulières	:	223 274
Quantité limitée (LQ)	:	5 kg
Quantités exceptées	:	E1
Instructions d'emballage	:	P002 LP02
Dispositions spéciales d'emballage	:	
Instruction(s) IBC	:	IBC08
Dispositions IBC	:	B3
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	T1
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac	:	TP33
Codes EmS	:	F-A, S-B
Arrimage et manutention	:	Catégorie A
Séparation	:	
Propriétés et observations	:	

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

IATA

PCA - Quantités exceptées	:	E1
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage	:	Y845
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage	:	5kg
PCA - Packing Instructions	:	860
PCA - Quantité nette maximale par emballage	:	25kg
CAO - Instructions d'emballage	:	864
CAO - Quantité nette maximale par emballage	:	100kg
Dispositions particulières	:	A3 A803
Code ERG	:	8L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates	Aucun
Substances Annex XIV	Aucun
Substances Annex XVII	Aucun

Teneur en COV	0 %

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

- moins de 5% : agents de surface non ioniques

Site web https://obioseed.com/

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit	- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	26/04/2022		

Abréviations et acronymes

- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- IATA: International Air Transport Association

RENOVATEUR DEGRAISSANT VAISSELLE ECOCERT

- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Substance SVHC.
- Transport par voie terrestre (ADR/RID)
- Valeurs de référence DNEL/PNEC

Sources de données: Fournisseur
Http://echa.europa.eu/

Textes des phrases réglementaires

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée - Catégorie 1A

Indications de stage professionnel - Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Conforme règlement (CE) n° 2020/878

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** *** ***